FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SOUTIEN À L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE:[1] «Stop Finning – Stop the trade» (Stop à la pêche aux ailerons – Stop au commerce)

1. Tous les signataires mentionnés dans le présent formulaire sont des citoyens de: Belgique

Voir le site internet de la Commission européenne concernant l'initiative citoyenne européenne pour les numéros d'identification personnels/numéros de documents d'identification personnels, dont l'un doit être communiqué.

2. Numéro d'enregistrement attribué par la Commission européenne: ECI(2020)000001

3. Date de début et de fin de la période de collecte: 31/01/2020 - 31/01/2021

4. Adresse internet de la présente initiative dans le registre de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/details/2020/000001

5. Intitulé de la présente initiative: «Stop Finning – Stop the trade» (Stop à la pêche aux ailerons – Stop au commerce)

6. Objectifs de l'initiative: Bien que l'enlèvement des nageoires à bord des navires de l'UE et dans les eaux de l'UE soit interdit et que les requins doivent être débarqués avec les nageoires naturellement attachées au corps, l'UE figure parmi les plus grands exportateurs d'ailerons et constitue une importante zone de transit pour le commerce mondial des ailerons.
L'UE est un acteur majeur de l'exploitation des requins et, compte tenu de la rareté des inspections en mer, la conservation, le transbordement et le débarquement illégaux de nageoires dans l'UE se poursuivent.
Nous entendons mettre un terme au commerce des ailerons dans l'UE, y compris l'importation, l'exportation et le transit des nageoires qui ne sont pas naturellement attachées au corps de l'animal.
Étant donné que la pêche aux ailerons empêche l'adoption de mesures efficaces de conservation des requins, nous demandons que le règlement (UE) nº 605/2013 couvre également le commerce des ailerons et invitons donc la Commission à élaborer un nouveau règlement qui étendrait l'exigence relative aux «nageoires naturellement attachées au corps» à tous les échanges commerciaux de requins et de raies dans l'UE.

7. Noms et adresses électroniques des personnes de contact enregistrées: Nils KLUGER (n.kluger@sharkproject.org), Alexander Hendrik CORNELISSEN (alex@seashepherdglobal.org)

8. Site internet de cette initiative (le cas échéant): www.stop-finning.eu

À REMPLIR PAR LES SIGNATAIRES EN LETTRES CAPITALES - Tous les champs mentionnés dans le présent formulaire sont obligatoires.

«Je soussigné(e), certifie, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai pas encore apporté mon soutien à la présente initiative.»

PRÉNOMS COMPLETS	NOMS DE FAMILLE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL	DATE	SIGNATURE

[1] Le formulaire est imprimé sur un seul feuillet. Le groupe d'organisateurs peut utiliser un feuillet imprimé recto verso. Afin de télécharger les déclarations de soutien recueillies sur papier dans le système central de collecte en ligne, il faut utiliser un code mis à la disposition par la Commission européenne.

Déclaration de confidentialité: Conformément au règlement (UE) 2016/679 (règlement général sur la protection des données), vos données à caractère personnel mentionnées dans le présent formulaire ne seront utilisées qu'aux fins de soutien de l'initiative et communiquées qu'aux autorités nationales compétentes aux fins de vérification et de certification. Vous avez le droit de demander au groupe d'organisateurs de cette initiative l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de ces données et la limitation de leur traitement.Vos données seront conservées par le groupe d'organisateurs pendant une période maximale d'un mois à compter de la présentation de l'initiative à la Commission européenne, ou vingt et un mois après le début de la période de collecte, la date la plus proche étant retenue. Elles peuvent être conservées au-delà de ces limites en cas de procédures judiciaires ou administratives, au maximum un mois après la date de clôture de ces procédures.Sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, vous avez le droit de déposer une plainte à tout moment auprès d'une autorité de protection des données, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si vous considérez que vos données ont été traitées illégalement.Le représentant du groupe d'organisateurs de l'initiative ou, le cas échéant, l'entité juridique créée par celui-ci, est le responsable du traitement au sens du règlement général sur la protection des données et peut être contacté à l'aide des coordonnées figurant dans le présent formulaire.Les coordonnées du délégué à la protection des données (le cas échéant) sont disponibles à l'adresse internet de l'initiative dans le registre de la Commission européenne, comme indiqué au point 4 du présent formulaire.Les coordonnées de l'autorité nationale compétente qui recevra et traitera les données à caractère personnel, et les coordonnées des autorités nationales de protection des données peuvent être consultées sur: http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/data-protection?lg=fr